



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
22 juillet 2021

Séance du 27/07/2021

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept juillet, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Isabelle MAZOYER

Excusés : Dominique ARCIDIACONO, Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2021_041

Demande de subvention au titre du FRAT : AD'AP restaurant et abri bus

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en complément des politiques territoriales contractuelles existantes qui s'attachent à identifier les projets structurants à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, la Région souhaite proposer au commune un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local. C'est l'objet du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Le FRAT s'adresse à toutes les communes du territoire régional et permet de mobiliser une subvention par an et par commune (30% de subvention du montant HT, plafonné à 200 000.00€)

Monsieur le Maire rappelle également le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) approuvé par l'arrêté préfectoral numéro 2016-077-041 en date du 17 mars 2016.

Les travaux de mise en accessibilité pour 2021 concernent le bâtiment du restaurant Le Fougassais et l'abri bus situé rue des Cèdres.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à **27 706.88€ HT**, détaillé comme suit :

27 111.00€ HT (AD'AP restaurant)

595.88€ HT (AD'AP abri bus : travaux pouvant être réalisés en régie / estimation fournitures + main d'oeuvre de l'agent communal)

Le plan de financement est présenté comme suit :

- FRAT 2021	20%	5 541.38€
- DETR 2021	60%	16 624.13€
Autofinancement	20%	5 541.37€



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **ACCEPTE** le projet de mise en accessibilité du restaurant le Fougassais et de l'abri bus situé rue des Cèdres, dans le cadre de l'AD'AP,

- **DEMANDE** une aide financière auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, au titre du FRAT 2021, suivant le plan de financement suivant :

- FRAT 2021	20%	5 541.38€
- DETR 2021	60%	16 624.13€
- Autofinancement	20%	5 541.37€
	TOTAL	27 706.88€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

